



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 janvier 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

Du 1^{er} au 4 février 2021, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de la direction à l'évaluation du soutien
du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques**

I. Introduction

1. Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD a procédé à l'évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation au changement climatique afin de faire le point sur les réalisations et les performances du PNUD lorsqu'il s'agit d'aider les pays partenaires à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques créées par le réchauffement de la planète. L'évaluation a été menée conformément au plan d'évaluation pluriannuel du BIE (DP/2018/4) approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2018/1.

2. L'évaluation a porté principalement sur les activités du PNUD qui contribuent *directement* à l'adaptation au changement climatique et a évalué le financement de l'adaptation au changement climatique acheminé par le PNUD dans quatre domaines stratégiques : a) agriculture, sylviculture, pêche et sécurité alimentaire ; b) prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes, y compris le relèvement, et intervention d'urgence et reconstruction ; c) protection et conservation de l'environnement ; et d) approvisionnement en eau et assainissement. L'évaluation examine l'offre du PNUD en matière d'adaptation au changement climatique, mais exclut de son champ d'application le soutien du PNUD à l'atténuation du changement climatique. L'exclusion du soutien à l'atténuation, malgré son importance cruciale, reconnaît qu'il existe des différences fondamentales entre les facteurs d'atténuation et d'adaptation et les stratégies visant à y faire face.

3. Le PNUD se félicite des résultats et des recommandations de l'évaluation et apporte des éclaircissements et des indications concernant certaines conclusions. Les enseignements tirés de l'évaluation serviront de base à l'offre coordonnée du PNUD en matière d'adaptation au changement climatique.

II. Changement climatique et adaptation – contexte mondial

4. L'adaptation est aujourd'hui de plus en plus considérée comme un élément essentiel d'une réponse mondiale à long terme pour faire face aux risques et aux



conséquences du changement climatique qui se produit actuellement et qui devrait s'aggraver à l'avenir. À l'échelle mondiale, les effets du changement climatique sont de plus en plus évidents et touchent principalement les segments les plus vulnérables et les plus pauvres de la population. Reconnaisant ce fait, ainsi que la nécessité d'une action collective, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris se concentre sur l'intensification de l'action d'adaptation qui est « impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement transparente ..., prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables ».

5. La pandémie de COVID-19 a détruit des vies, des moyens de subsistance et des économies, exacerbant davantage les vulnérabilités climatiques dans le monde entier. D'ici 2030, le changement climatique devrait à lui seul plonger 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté, ruinant ainsi les efforts déployés pour atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable.

6. Face à cette urgence, il existe une dynamique et un engagement politiques accrus en faveur de l'adaptation et de la résilience, et pour que l'adaptation joue un rôle clé et égal à celui de l'atténuation, dans le cadre d'une reprise verte et résiliente. À la suite du Sommet de 2019 des Nations Unies sur l'action climatique, un appel à l'action a été lancé par la toute nouvelle Coalition pour l'adaptation et la résilience, sous la direction des Gouvernements de l'Égypte et du Royaume-Uni, qui est désormais soutenue par plus de 118 pays et 86 organisations et institutions. La Commission mondiale sur l'adaptation, créée en 2018, a déclaré que 2020 serait une année d'action, avec des partenariats concrets pour mener des actions sur le terrain dans des secteurs et des domaines thématiques clés. Les progrès et les résultats de ces actions seront présentés lors du Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques en janvier 2021, organisé par le Gouvernement des Pays-Bas. La présidence britannique de la 26^e Conférence des parties à la Convention et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont placé l'adaptation et la résilience en tête de l'agenda de l'engagement politique lors du Sommet sur l'ambition climatique qui s'est tenu le 12 décembre 2020 pour commémorer le cinquième anniversaire de l'Accord de Paris.

7. Les pays accélèrent actuellement leurs efforts de planification et de mise en œuvre de l'adaptation aux niveaux national, infranational et local et se préparent à améliorer et à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) qui constituent un mécanisme clé pour identifier leurs besoins et leurs priorités en matière d'adaptation. En prévision de la 26^e Conférence des Parties, en novembre 2020, 97 % des pays soutenus dans le cadre de la Promesse climatique du PNUD¹ (115 pays) prévoient de renforcer leurs objectifs et mesures d'adaptation dans leur CDN révisées, qui seront présentées en 2021.

III. Soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques

8. **Le PNUD continue de répondre aux besoins des pays pour intégrer l'adaptation dans les stratégies et les plans de développement, conformément au programme plus large des objectifs de développement durable.** Conformément au

¹ La Promesse climatique, lancée par le PNUD et soutenue par plus de 35 partenaires, est l'offre la plus importante et la plus ambitieuse pour aider les gouvernements à renforcer leurs engagements en matière de climat. En novembre 2020, le PNUD soutenait 115 pays, dont 37 PMA, 28 PEID, 42 États fragiles et 14 émetteurs plus importants.

Plan stratégique pour la période 2018-2021, le PNUD fait progresser les capacités des pays grâce à une approche de l'adaptation au changement climatique faisant intervenir l'ensemble de la société et soutient l'adaptation au changement climatique dans le contexte des moyens de subsistance résilients, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, de la gestion des zones côtières, de la protection des écosystèmes, des infrastructures résilientes et des informations climatiques/alertes précoces, et vise à faire progresser les solutions intégrées et intersectorielles dans ces domaines prioritaires.

9. Le PNUD possède de solides antécédents en matière de soutien aux pays et à leurs populations vulnérables en vue d'accroître leur résilience et leurs capacités d'adaptation et de réduire leurs vulnérabilités face à l'évolution des risques et des impacts du changement climatique. Le portefeuille d'adaptation du PNUD (principalement financé par des fonds verticaux) aide plus de 100 pays, principalement des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays d'Afrique, à intégrer les risques et les incertitudes climatiques actuels et futurs dans les efforts de développement nationaux et infranationaux, à accroître les ressources nationales des secteurs public et privé dans les pratiques et les investissements en matière de résilience climatique, et à codifier, générer et diffuser les connaissances. Le portefeuille du PNUD (avec plus de 1,2 milliard de dollars en projets) a directement augmenté la résilience des moyens de subsistance de plus de 82 millions de personnes, a instauré des pratiques résilientes sur plus de 873 000 hectares de terres agricoles, a renforcé la sécurité alimentaire de plus de 6,3 millions de personnes, a amélioré l'accès à l'eau potable de 2,3 millions de personnes, a protégé plus de 16 000 kilomètres de côtes et a amélioré l'accès aux alertes rapides de plus de 13 millions de personnes.

10. Le PNUD soutient l'intégration du risque climatique dans les processus et stratégies de planification et de budgétisation nationaux par l'intermédiaire de plans d'adaptation nationaux et d'objectifs et priorités d'adaptation renforcés à travers les CDN des pays. Cela permet aux pays d'aligner leurs processus de planification de l'adaptation sur leurs plans de développement nationaux et autres efforts de planification existants. Depuis 2008, le PNUD a ainsi aidé 75 pays à intégrer l'adaptation dans la politique, la planification et les investissements de développement.

11. Étant donné l'écart croissant entre les ressources financières publiques disponibles et les coûts de l'adaptation, le PNUD se concentre de plus en plus sur l'engagement catalytique et le financement du secteur privé pour investir dans les mesures d'adaptation. Les partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les pourvoyeurs de fonds et les acteurs de la chaîne de valeur sont essentiels pour étendre les mesures d'adaptation. L'interconnexion des défis liés à l'adaptation au changement climatique et au développement positionne stratégiquement le PNUD pour jouer un rôle d'intégrateur et renforce les systèmes et les capacités des pays pour mettre en œuvre des approches intersectorielles et intégrées pour l'intensification de l'adaptation.

12. Le PNUD vise à identifier les possibilités d'investissements qui aideront les pays à mieux progresser en vue d'une reprise résiliente. Pour faire face aux risques climatiques croissants, les investissements d'adaptation seront favorisés dans les domaines suivants : alertes rapides, actions précoces et accès aux informations climatiques ; systèmes alimentaires/agricoles/d'approvisionnement en eau durables et résilients ; solutions basées sur la nature pour protéger les écosystèmes en vue d'une résilience à long terme ; résilience urbaine (planification urbaine, infrastructures résilientes, eau, assainissement et hygiène (WASH)/gestion des déchets, air pur, accès à l'énergie) en mettant l'accent sur les populations pauvres des

villes et la résilience des systèmes et infrastructures publics. En collaboration avec ses partenaires, les efforts d'adaptation du PNUD viseront à créer une résilience durable pour les communautés et les économies à risque, en contribuant à la santé, à la sécurité alimentaire et hydrique, aux moyens de subsistance et à l'emploi.

IV. Constatations et conclusions de l'évaluation

13. Le PNUD se félicite des conclusions de l'évaluation, qu'il juge utiles pour éclairer ses travaux sur l'adaptation au changement climatique conformément à son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Le PNUD note que son expertise dans le domaine de l'adaptation est extrêmement solide et qu'il a obtenu des succès non seulement en matière de programmation (ressources combinées, y compris le cofinancement, d'environ 4 milliards de dollars mobilisés, soutenant plus de 90 pays), mais aussi en fournissant un leadership éclairé et en faisant progresser le dialogue et l'action sur l'adaptation sur la scène mondiale.

14. À cet égard, le PNUD souligne également les efforts en cours pour :

a) définir et communiquer des offres thématiques d'adaptation dans les domaines suivants : [systèmes alimentaires et agricoles](#), côtes et eau, [résilience urbaine](#), [solutions basées sur la nature](#), [systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat](#) et planification nationale de l'adaptation ;

b) renforcer les partenariats entre le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement pour faire progresser les mesures d'adaptation, comme le montrent les initiatives suivantes : i) la programmation conjointe avec la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et d'autres ; et ii) l'élargissement de la portée de l'aide aux pays pour qu'ils puissent accéder au financement de l'adaptation au-delà des fonds verticaux afin d'inclure des ressources bilatérales (comme l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, la Commission européenne, le ministère fédéral allemand de l'environnement) ;

c) concevoir et développer des projets et des programmes d'adaptation intégrés, à fort impact et à l'échelle, et tirer parti de la force du réseau mondial de politiques du PNUD pour promouvoir des changements transformateurs dans les politiques, les capacités et les marchés, afin d'obtenir des résultats durables à long terme ;

d) déployer des instruments financiers et de risque novateurs afin de tirer parti des investissements du secteur privé et d'assurer la durabilité des interventions ; et

e) investir dans une base de données systémique pour l'apprentissage à travers des cadres de suivi et d'évaluation solides au niveau des projets, y compris les évaluations d'impact, l'exploration des données et la communication des résultats et des enseignements au niveau du portefeuille.

15. Des résultats et des impacts significatifs ont été obtenus entre 2008 et novembre 2020 grâce au portefeuille d'adaptation du PNUD. Voici quelques exemples de résultats et d'impacts clés : 6,3 millions de petits exploitants agricoles ont bénéficié de pratiques agricoles plus résilientes ; 2,3 millions de personnes ont obtenu un meilleur accès à l'eau potable ; 1 milliard de dollars d'infrastructures ont été protégés ; 2 millions d'hectares de terres ont été protégés ; 45 800 hectares de

zones marines ont été protégés ; et 873 771 hectares de terres agricoles ont été protégés.

16. Le PNUD est heureux de noter les conclusions positives de l'évaluation en ce qui concerne son soutien étendu et sa contribution appréciée pour aider les pays vulnérables à renforcer leur résilience et à s'adapter aux changements climatiques. La direction du PNUD note les principales conclusions suivantes : a) l'efficacité de l'utilisation de la présence du PNUD dans les pays pour capter une part importante des engagements croissants en matière d'adaptation canalisés par les fonds verticaux ; b) le développement d'une offre de services complète du PNUD en matière d'adaptation au changement climatique qui constitue une plate-forme solide pour fournir un soutien étendu à travers les régions géographiques et les secteurs pour une réponse accélérée et à grande échelle au risque climatique ; c) l'utilisation de la présence mondiale du PNUD pour faire avancer le travail normatif et l'action en matière de climat, en coopération avec les acteurs des Nations Unies ; d) la mise en place d'un ensemble considérable de travaux et de compétences connexes dans des secteurs essentiels pour l'adaptation, notamment l'intégration des politiques, la réduction des risques de catastrophe, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et l'adaptation fondée sur les écosystèmes, ainsi que la résilience de l'eau et des côtes ; e) les progrès réalisés en matière d'intégration des fonds verticaux dans le modèle d'activité du PNUD ; f) une rigueur accrue dans l'intégration de la science du climat dans la conception des projets d'adaptation financés par les fonds verticaux ; et g) un soutien étendu et apprécié à l'adaptation au climat pour les PEID.

17. En ce qui concerne les recommandations formulées dans l'évaluation :

a) **Le PNUD prend acte de la recommandation n° 1, qui indique que le PNUD doit renforcer son attention sur l'intégration de la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de son portefeuille de développement.** Dans le cadre de l'offre d'adaptation, le PNUD note qu'il a appliqué une analyse rigoureuse des risques climatiques et que ses interventions sont conçues sur la base d'études de faisabilité approfondies spécifiques à chaque projet, étayées par de solides données scientifiques et de terrain, la modélisation du climat, l'analyse technique et des évaluations détaillées des risques et vulnérabilités climatiques. Le PNUD note que la disponibilité des données et de la modélisation climatiques est encore embryonnaire dans de nombreux pays, et le PNUD s'efforce de soutenir les pays avec au moins des options « sans regret » et au mieux des conceptions « tenant compte des risques », ainsi qu'avec une capacité de gestion adaptative, à mesure que les risques climatiques évoluent. Pour une application à l'ensemble du portefeuille de développement, le PNUD a le plaisir d'annoncer que l'évaluation du climat et le dépistage des risques climatiques sont des éléments essentiels de ses normes sociales et environnementales (SES) et de sa procédure de dépistage (SESP) actualisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

b) **Le PNUD prend note de la recommandation n° 2, selon laquelle le PNUD devrait établir un système de suivi de tous les investissements qui visent des objectifs significatifs en matière de changements climatiques en veillant à ce que ces investissements s'accompagnent d'un soutien technique, d'une surveillance et d'une visibilité appropriés dans le cadre de son portefeuille de projets d'adaptation, et s'appuyer sur ce système pour renforcer la collaboration interne.** En 2020, le PNUD a réalisé une cartographie des projets en cours dans le portefeuille d'adaptation et a intégré ces données dans l'outil de suivi interne pour l'analyse du portefeuille, l'apprentissage des leçons à tirer et la gestion des connaissances. Le PNUD va en outre introduire un système de suivi solide qui permet d'identifier les projets ayant des objectifs importants en matière de changement

climatique - tant dans le portefeuille de l'atténuation que dans celui de l'adaptation. Cela permettra de garantir que la conception et la mise en œuvre des projets ayant des objectifs importants en matière de changement climatique soient soutenues et suivies de manière coordonnée dans toute l'organisation. Ces efforts sont bien alignés avec les efforts du PNUD visant à promouvoir la mesurabilité du financement climatique et des investissements plus larges basés sur les ODD.

c) **Le PNUD prend note de la recommandation n° 3 selon laquelle il devrait prendre des mesures pour réduire le morcellement de ses programmes d'adaptation aux changements climatiques afin d'obtenir plus efficacement les avantages escomptés à grande échelle.** Le PNUD souhaite préciser que son offre sur l'adaptation vise à faire progresser les stratégies et les solutions d'adaptation dans les pays et les communautés, quelles que soient les sources de financement. Le PNUD souligne également que le financement de l'adaptation, dans le cadre du mécanisme de la CCNUCC, et celui qui est acheminé par des donateurs bilatéraux, sont principalement à court terme et liés à des projets. Néanmoins, ces dernières années, l'offre d'adaptation du PNUD a évolué pour soutenir une programmation transformatrice, à fort impact et à l'échelle des pays et des communautés. Le PNUD s'appuie de plus en plus sur des projets pilotes qui ont établi les capacités de base et généré une base de données factuelles pour une reproduction et un développement ultérieurs (par exemple, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et des financements à effet de levier). Le PNUD explore des approches régionales et programmatiques de l'adaptation, en collaboration avec différents partenaires, en mettant l'accent sur des approches intégrées. Par exemple, le PNUD, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organisations des Nations Unies (FAO, PAM), est en train de concevoir un programme régional en Afrique australe, axé sur les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui vise à renforcer et à accroître l'utilisation de la gestion durable des ressources en eau et des approches fondées sur la nature pour inverser la dégradation des paysages et améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la production agricole. Le PNUD est également en train de concevoir un programme mondial sur l'amélioration des services hydrométriques pour un développement résilient et des mesures d'adaptation dans les pays vulnérables au climat, en partenariat avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Copernicus, le Bureau météorologique du Royaume-Uni, la Croix-Rouge, le Programme Hydromet Afrique, des institutions universitaires et des fournisseurs de services hydrométriques du secteur privé.

d) **Le PNUD prend note de la recommandation n° 4, selon laquelle il devrait améliorer les fondements techniques de son offre de services d'adaptation dans chaque secteur** (en particulier le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire), **en accordant une attention particulière au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe.** Le PNUD reconnaît les complémentarités et le potentiel de synergies entre les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes. Le PNUD renforce la collaboration et la coordination de ses activités de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques à l'appui de l'objectif commun de gestion intégrée des risques et de réduction de la vulnérabilité pour un plus grand impact. Les travaux du PNUD en matière de RRC ont fait progresser une approche intégrée avec l'ACC depuis plusieurs années, par exemple en favorisant l'application des informations sur les risques à travers les échelles de temps dans l'évaluation des risques, en renforçant la cohérence des instruments politiques pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques/ACC et en encourageant les accords de coordination institutionnelle. Par exemple, le PNUD a soutenu des interventions de réduction des risques dans le cadre

d'une politique et d'une planification à long terme, avec plus de 50 plans de RRC élaborés aux niveaux national et infranational depuis 2008. Le PNUD développe une offre de développement fondée sur la connaissance des risques qui comprend un outil de stratégie d'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques/ACC pour faciliter une meilleure coordination et cohérence dans la mise en œuvre des considérations liées à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques/ACC dans la planification, la programmation et la budgétisation du développement. Parmi les exemples de ce travail, on peut citer le Programme sur l'information climatique pour un développement résilient en Afrique et le projet de mise à l'échelle des systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat au Malawi, mené par le Fonds vert pour le climat (FVC). Le PNUD fera progresser cette approche intégrée en renforçant l'infrastructure d'observation, en mettant en place des systèmes d'alerte rapide, en appliquant la comptabilité des pertes et des dommages, en développant les connaissances et les capacités techniques pour des évaluations répétées des risques climatiques, en s'attaquant aux catastrophes climatiques à évolution lente et en renforçant les capacités de préparation et d'action rapide.

En ce qui concerne la nécessité d'améliorer les bases techniques de l'adaptation dans chaque secteur, le PNUD précise qu'il entretient de solides partenariats avec des organisations des Nations Unies, notamment la FAO, le PNUE, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale du travail, l'OMM, l'Organisation mondiale de la santé et le PAM, qui lui ont permis de faire progresser les actions collaboratives d'adaptation dans tous les domaines clés. Par exemple, dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le PNUD a élaboré la stratégie relative aux produits alimentaires et agricoles, avec l'engagement direct de plusieurs équipes au sein du Global Policy Network et des organisations des Nations Unies. Le PNUD note en outre que le soutien à l'adaptation dans le domaine des systèmes agricoles/alimentaires suit des approches préconisées au niveau mondial et menées par les pays, axées sur les capacités d'adaptation, la gestion des risques climatiques, les technologies/pratiques résilientes, l'accès aux financements/marchés et la planification de l'agriculture/des ressources en eau intégrant les risques climatiques. Le PNUD note que son soutien à l'adaptation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire depuis 2008 s'élève à 717 millions de dollars en subventions et à 1,7 milliard de dollars en cofinancements de projets dans 43 pays, dont 27 PMA et 7 PEID. Les principaux impacts et résultats sont les suivants : 6,3 millions de petits exploitants agricoles dans plus de 1 100 communautés ont bénéficié d'une agriculture plus résiliente et 873 771 hectares de terres agricoles sont mieux gérés.

e) Le PNUD se félicite de la recommandation n° 5, selon laquelle il devrait étendre son soutien à l'adaptation dans les PEID. Le soutien du PNUD à l'adaptation des PEID s'élève à 329 millions de dollars sous forme de subventions, et une aide supplémentaire de 141 millions de dollars est en cours de préparation dans 18 PEID. Les principaux impacts et résultats sont les suivants : 7 800 kilomètres de côtes protégées ; 165 500 personnes bénéficient d'un meilleur accès aux informations climatiques ; 124 344 personnes bénéficient d'un meilleur accès à l'eau potable ; et 1,3 million de personnes bénéficient directement de moyens de subsistance plus résilients. Par son offre aux PEID, le PNUD s'est engagé à élargir son soutien aux multiplicateurs qui accélèrent les progrès et à tirer parti de son avantage comparatif pour renforcer l'appui aux PEID par une combinaison d'actions intégrées au cours des dix prochaines années. Il s'agit notamment de l'action en faveur du climat, du développement des économies bleues et de la promotion de la transformation numérique. Dans le cadre du pilier de l'action climatique, le PNUD aide les gouvernements des PEID à améliorer l'adaptation au climat en intégrant la réduction

des risques et la planification des risques à court, moyen et long terme, en combinaison avec la promotion d'une approche de la planification du développement et de l'élaboration des politiques à l'échelle de toute l'île et de la crête au récif. Dans le cadre du pilier de la transformation numérique de l'offre intégrée des PEID, le PNUD fournit un soutien technique pour l'emploi de nouvelles technologies et pour élargir l'accès aux données afin de renforcer les systèmes de réduction des risques de catastrophe. Par exemple, aux Comores, l'un des deux seuls PMA-PEID africains, un projet PNUD-FVC met en œuvre des mesures visant à aider le pays à s'adapter aux risques climatiques extrêmes croissants (notamment les sécheresses, les inondations et la qualité de l'eau en raison des glissements de terrain/érosions) qui ont des répercussions sur l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation du pays, et dont bénéficient environ 450 000 personnes.

f) **Le PNUD est d'accord avec la recommandation n° 6, selon laquelle il devrait établir des priorités claires pour la participation du secteur privé aux activités d'adaptation aux changements climatiques.** Le PNUD n'a cessé d'accroître l'engagement du secteur privé dans l'adaptation et d'encadrer les efforts d'adaptation pour soutenir une série d'acteurs du secteur privé, notamment les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), les acteurs de la chaîne de valeur/entreprises et les apporteurs de financements et de capitaux, y compris dans le domaine de l'assurance et d'autres domaines de financement en fonction des risques. Le PNUD développe également une approche structurée pour mobiliser le secteur privé dans l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur un nouveau cadre axé sur la réduction des risques liés aux investissements du secteur privé dans le secteur de l'adaptation. Le PNUD a accéléré son soutien au développement du marché et de la chaîne de valeur, au développement des entreprises pour les MPME, à l'accès au financement et à une innovation plus large en matière d'adaptation grâce à des trousseaux à outils (par exemple, la trousse à outils pour l'[analyse de la chaîne de valeur et le développement du marché, intégrant la résilience climatique et la prise en compte des questions de genre](#)) et des stratégies innovantes. En outre, une initiative phare sur l'assurance et la facilité de financement du risque est en cours de création dans le cadre du pôle du secteur financier et s'appuie sur l'accord tripartite entre le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et le forum de développement de l'assurance. Ce mécanisme constituera un guichet unique pour les bureaux de pays du PNUD, les pays de programme et les partenaires pour toutes les questions liées à l'assurance et au financement des risques.

g) **Le PNUD prend note de la recommandation n° 7, selon laquelle il devrait renforcer les dimensions d'égalité des sexes dans le cadre de sa politique et de son soutien en matière de capacités dans la programmation liée à l'adaptation.** Ce faisant, le PNUD souligne les progrès importants et les résultats solides obtenus dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à sa programmation liée à l'adaptation. Comme indiqué dans l'évaluation, l'accent mis par le PNUD sur l'égalité des sexes (dans les investissements marqués comme ayant un objectif d'adaptation) est conforme, voire supérieur, à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Actuellement, 67 % des dépenses du PNUD marquées comme ayant un objectif d'adaptation ont la dimension de genre comme objectif significatif ou principal. Dans le portefeuille de l'adaptation, 84 % des projets d'adaptation intègrent directement la dimension de genre et promeuvent l'égalité des sexes. En outre, le portefeuille actuel de projets financés par les fonds verticaux environnementaux applique les exigences en matière d'analyse comparative entre les sexes et de plan d'action à l'ensemble du portefeuille afin de garantir que les considérations de genre soient prises en compte lors des étapes de conception et de développement des projets. Au niveau mondial, le PNUD s'est efforcé de garantir l'intégration des considérations

de genre dans les principaux mécanismes de financement de l'action climatique, notamment en établissant le FVC et en développant sa politique et son plan d'action initial et ultérieur en matière de lutte pour l'égalité des sexes. Le PNUD continue de jouer un rôle de premier plan dans les principaux partenariats mondiaux, notamment le Partenariat pour l'égalité des sexes du FEM et la coalition d'action sur l'action des femmes en faveur de la justice climatique pour le Forum Génération Égalité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les résultats obtenus au niveau des projets ont contribué à l'égalité des sexes, notamment en soutenant les possibilités économiques des femmes dans des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques, par exemple en ciblant les PME dirigées par des femmes et les groupes collectifs de femmes, et en soutenant les agricultrices par l'intermédiaire d'une agriculture intelligente face aux changements climatiques ; en stimulant la prise de décision et le leadership des femmes dans le cadre d'une gouvernance résiliente aux changements climatiques, en particulier au niveau local ; et en soutenant les politiques sensibles à la dimension de genre. Voici quelques exemples de ce travail : [De la parole aux actes : Projets présentant des solutions innovantes pour promouvoir la conservation de la nature, l'action climatique et l'égalité des sexes](#) (Costa Rica) ; [renforcement des capacités d'adaptation des communautés côtières, en particulier des femmes, pour faire face à la salinité induite par le changement climatique](#) (Bangladesh) ; [DIPECHO II](#) (Amérique latine et Caraïbes), et [EnGenDER](#).

h) **Le PNUD prend note de la recommandation n° 8, selon laquelle, pour mieux coordonner un portefeuille de plus en plus complexe de projets environnementaux, notamment en matière de changements climatiques, il devrait prendre des mesures pour améliorer son système de gestion de l'information et éviter de gérer des systèmes d'information séparés ou parallèles pour des portefeuilles de programmes spécifiques.** Le PNUD note que le système de gestion de l'information sur les projets (PIMS+) est spécifiquement conçu pour contrôler les services de surveillance requis par les fonds verticaux. Bien que PIMS+ soit déjà relié à Atlas, le PNUD prendra des mesures supplémentaires pour intégrer PIMS+ dans son nouveau système de planification des ressources d'entreprise basé sur le cloud dans le but d'obtenir un suivi et des rapports efficaces au niveau des projets et des portefeuilles tout en conservant ses fonctionnalités de base.

V. Évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation aux changements climatiques

18. **La stratégie d'adaptation du PNUD est centrée sur la conception et le développement de la prochaine génération de propositions d'adaptation** qui : a) offrent des solutions d'adaptation novatrices et intégrées capables de fournir des résultats durables et transformateurs ; b) utilisent les partenariats existants et nouveaux avec le secteur privé, les banques nationales de développement, les institutions financières, les banques multinationales de développement et d'autres entités des Nations Unies ; et c) explorent les options en matière d'approches programmatiques.

19. **Le portefeuille de projets d'adaptation pour les prochaines années sera caractérisé par une diversité géographique et thématique** dans les domaines suivants : systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat, gestion des ressources en eau et des côtes, gestion des inondations, amélioration des pratiques pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques, et intégration de l'adaptation dans les cadres et stratégies nationaux. Le travail d'adaptation du PNUD se concentrera également sur des solutions intégrées et des domaines de liaison

pour faire avancer l'action de développement au travers de l'action climatique. Il présentera une offre cohérente et intégrée pour la RRC et l'adaptation, des solutions transversales pour l'atténuation et l'adaptation, des approches holistiques et systémiques pour des systèmes agricoles et alimentaires durables et résilients, et une gestion intégrée des ressources en eau.

20. Le PNUD élargit actuellement son champ d'action et ses domaines d'appui vers de nouveaux thèmes émergents en matière d'adaptation autour de la santé, de la résilience urbaine, de l'assurance et de la sécurité climatique. Dans le cadre de la résilience urbaine, le PNUD propose une approche intégrée pour réduire les risques climatiques dans les villes en favorisant un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, en créant un environnement favorable à une planification et à des politiques urbaines éclairées par les risques climatiques, en stimulant les investissements d'adaptation des villes, et en accélérant et en élargissant les mesures de résilience urbaine de manière à ce que personne ne soit oublié. Le PNUD travaille avec les villes côtières d'Afrique pour aider certaines des zones urbaines qui connaissent la croissance la plus rapide au monde à faire face aux risques d'élévation du niveau de la mer, d'inondations et de sécheresse persistante en construisant des infrastructures, des moyens de subsistance et des économies locales qui soient résilients face aux changements climatiques. Récemment, le soutien à l'adaptation du PNUD s'est étendu aux États fragiles et touchés par des conflits, comme la République démocratique du Congo, le Mali, la Somalie et le Soudan, avec des efforts ciblés qui portent sur les questions de sécurité climatique. Le PNUD soutient également des approches sensibles au climat dans les domaines de la sécurité alimentaire et hydrique et des écosystèmes, car ceux-ci sont souvent générateurs de tensions intra et intercommunautaires.

21. Les approches transformatrices doivent inclure un soutien aux environnements favorables (politiques, réglementations, marchés), à la gouvernance, à la lutte contre les inégalités structurelles, et veiller à la prise en compte de la dimension de genre et à l'inclusion. Étant donné que le financement de l'adaptation est destiné à faire face uniquement aux risques et aux impacts climatiques, il est essentiel de tirer parti des financements publics et privés pour s'attaquer aux obstacles structurels qui exacerbent les vulnérabilités au changement climatique. Les spécialistes thématiques, financiers et politiques du PNUD se sont réunis pour concevoir des solutions d'adaptation nouvelles, innovantes, sensibles aux questions de genre, inclusives, qui entraînent un changement de paradigme et qui sont adaptées aux besoins des pays. Ces propositions NextGen comprennent des éléments de financement mixte, d'accès aux marchés et au financement, de partenariats privés et publics, ainsi que de viabilité et de durabilité financières. Ces efforts peuvent tirer parti de l'expertise et de l'assistance du PNUD pour faire progresser les cadres de financement nationaux intégrés.

22. Le PNUD élargit son engagement avec un large éventail de partenaires qui poursuivent des initiatives d'adaptation ou qui ont un intérêt marqué à s'engager. Des accords stratégiques et des discussions ciblées avec les banques multilatérales de développement, les banques nationales de développement, les entités du secteur privé, les organisations des Nations Unies et les universités sont en cours pour faire progresser les partenariats dans la programmation du FVC. Ces partenariats seront intégrés en tant qu'éléments essentiels des propositions d'adaptation, à la fois pour combler les lacunes aux niveaux préférentiel et commercial de la structure du capital d'un projet d'adaptation climatique et pour fournir le soutien technique et les liens commerciaux nécessaires à un impact durable du projet. Plus précisément, des initiatives conjointes avec les banques multilatérales de développement chercheront à maximiser l'avantage comparatif des institutions multilatérales pour explorer les possibilités de financement mixte et l'utilisation

d'instruments financiers complémentaires. En collaboration avec les banques nationales de développement, le PNUD se concentrera sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour débloquer ou compléter les sources de capitaux nouvelles et existantes destinées aux bénéficiaires des projets afin de soutenir la viabilité des solutions d'adaptation qui comprennent des modèles commerciaux, des technologies et des accords de financement associant le secteur privé. Les partenariats du PNUD avec des entités du secteur privé, notamment les acteurs de la chaîne de valeur, les fournisseurs de capital, les investisseurs, les entreprises et les MPME, comprendront des initiatives (utilisant des instruments politiques et financiers) visant à réduire les risques en matière de participation et d'investissement dans les interventions de gestion des risques climatiques.

23. Le PNUD collabore activement avec le secteur privé local, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) pour créer un système visant à encourager et à favoriser l'adaptation dirigée localement, en trouvant des solutions novatrices pour renforcer la résilience des communautés avec l'acceptation culturelle et le soutien local de ces dernières. Des partenariats et des accords stratégiques avec des entités des Nations Unies, notamment la FAO, l'UNICEF et le PNUE, sont en place et des possibilités de programmation conjointe sont activement examinées. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec divers partenaires (dont la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation Rockefeller, ONU-Habitat, l'OMM et d'autres entités des Nations Unies) sur des initiatives mondiales, notamment des partenariats d'action précoce tenant compte des risques et le volet de la Commission mondiale sur l'adaptation.

24. Le PNUD s'apprête à concevoir des programmes multinationaux pour les pays présentant des risques climatiques et des besoins d'adaptation similaires. Les domaines potentiels se situent principalement dans les systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat, l'agriculture/l'eau/la sécurité alimentaire et la résilience urbaine. Cette approche programmatique permettra au PNUD d'aider les pays à surmonter les obstacles systémiques à l'action d'adaptation, au-delà du contexte national, afin d'accroître son impact. À titre d'exemple, on peut citer le programme de résilience des systèmes alimentaires et agricoles face aux changements climatiques (qui s'appuie sur la stratégie FACS du PNUD), le programme de résilience urbaine et le programme de résilience dans le domaine de l'eau, de l'agriculture et de la production alimentaire en Afrique australe.

25. Le PNUD continuera de s'appuyer sur sa contribution à l'avancement du dialogue mondial et des engagements en matière d'adaptation, en jouant le rôle de rassembleur et de leader de la réflexion dans le cadre des principales initiatives et plateformes mondiales. En tant que chef de file institutionnel pour le volet adaptation et résilience du Sommet sur l'action climatique de 2019, le PNUD a contribué à faire progresser l'engagement et les initiatives clés, notamment l'Initiative d'adaptation en Afrique, le Partenariat pour une action précoce tenant compte du risque et la Coalition pour des infrastructures résilientes face aux changements climatiques (InsuResilience). Avec son administrateur, qui est l'un des commissaires, le PNUD a été un partenaire solide de la Commission mondiale sur l'adaptation, faisant avancer les travaux de volets clés tels que l'action menée au niveau local et la prévention des catastrophes. Le PNUD continuera de travailler en étroite collaboration avec la Coalition pour la résilience et l'adaptation et les partenaires formée lors du Sommet sur l'action climatique de 2019, notamment avec la Commission mondiale sur l'adaptation. Le PNUD soutiendra le Sommet sur l'adaptation au climat en janvier 2021 en contribuant de manière substantielle à l'élaboration du concept et en soutenant l'identification des principaux chefs de file et pionniers. Le PNUD est également un partenaire clé du Sommet sur les systèmes

alimentaires de 2021 et vise à faire progresser l'action sur les questions de sécurité alimentaire et hydrique grâce à des plateformes telles que la Conférence sur l'eau prévue en 2023.

26. Les efforts d'adaptation du PNUD répondent aux défis de la pandémie de COVID-19 et s'inscrivent dans le cadre de l'offre d'intervention contre la COVID-19 – Au-delà du rétablissement : Vers 2030 – et soulignent son rôle de chef de file technique dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les pays à élaborer des évaluations d'impact socio-économique et des plans de réponse socio-économique. L'offre du PNUD en matière d'adaptation contribuera à un relèvement résilient en intégrant les risques et les impacts sanitaires dans les stratégies et les politiques d'adaptation, en renforçant les systèmes de santé, notamment par l'amélioration des données et des informations sur le climat, une meilleure surveillance des maladies induites par le climat, l'intégration des systèmes d'adaptation et de protection sociale, des investissements dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et hydrique, le renforcement et la diversification des moyens de subsistance et la promotion des emplois grâce à des solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes et la nature. Le PNUD s'efforce d'intensifier les initiatives et les investissements régionaux et nationaux existants en matière d'adaptation, ce qui constitue un pilier important d'une reprise verte et résiliente et d'une meilleure reconstruction – en particulier pour les PIED, les PMA et la région Afrique.

Annexe.

Principales recommandations de l'évaluation et réponse de la direction du PNUD

Recommandation 1. Le PNUD doit s'attacher rapidement à intégrer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses projets de développement.

Cela exigera une application plus rigoureuse de la politique de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD dans la formulation et le suivi des projets, ainsi que des orientations et des conseils adaptés sur la manière d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux changements et à la variabilité climatiques dans différents secteurs, en mettant l'accent sur les secteurs exposés aux risques climatiques. Des contrôles ponctuels périodiques sur l'application des politiques d'analyse des risques climatiques seraient alors souhaitables. Il faudra également que les programmes du PNUD soient plus clairs, en se basant sur des données scientifiques, quant à l'ampleur des risques à moyen et long terme que posent les changements climatiques et quant aux mesures nécessaires pour y faire face. Même si les résultats des efforts d'atténuation des changements climatiques permettent à l'avenir de déterminer ces risques et leurs conséquences, des efforts d'adaptation à grande échelle sont néanmoins nécessaires dès à présent, même dans les scénarios d'atténuation les plus optimistes.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation en reconnaissant qu'il est important d'appliquer l'analyse des risques climatiques pour évaluer l'exposition aux changements climatiques et concevoir des stratégies pour atténuer les risques. Le PNUD déploie déjà des efforts importants pour analyser ces risques. En particulier, dans le cadre de l'offre d'adaptation, une analyse rigoureuse des risques climatiques et des interventions a été appliquée, étayée par des données scientifiques, des analyses et des évaluations détaillées des risques et de la vulnérabilité climatiques. Le PNUD note que la disponibilité des données et de la modélisation climatiques est encore embryonnaire dans de nombreux pays, et le PNUD s'efforce de soutenir les pays avec au moins des options « sans regret » et au mieux des conceptions « éclairées par l'analyse du risque », ainsi que la capacité de gestion adaptative à mesure que les risques climatiques évoluent.

L'évaluation du climat et l'analyse des risques climatiques sont des éléments essentiels des normes sociales et environnementales (SES) et des procédures d'examen (SESP) actualisées, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Toutes deux visent à détecter rapidement les risques et les impacts liés au climat et à trouver des mesures d'atténuation appropriées s'il n'est pas possible de les éviter. Le champ d'application de la norme 2 (changement climatique et risque de catastrophe) a été élargi pour permettre une meilleure intégration des risques de catastrophe et pour englober des dispositions visant à répondre aux impacts induits par le climat. Le PNUD met en place un cadre d'experts dans les centres régionaux dans le but d'apporter des conseils sur la norme SES 2 et de fournir une formation et un renforcement des capacités au personnel du PNUD et aux partenaires de mise en œuvre sur des sujets liés au climat.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
1.1 Inclure des orientations supplémentaires sur l'évaluation des incidences des changements climatiques et l'examen des risques climatiques dans la boîte à outils actualisée des normes SES.	T4 2020	BPAP		Terminé
1.2 Créer un cadre d'experts sur la norme 3 (changement climatique et risque de catastrophe) dans les centres régionaux pour conseiller les bureaux nationaux pendant la préparation et la mise en œuvre des projets.	T1 2021	BPAP		

Recommandation 2. Le PNUD devrait établir un système de suivi de tous les investissements qui visent des objectifs significatifs en matière de changements climatiques en veillant à ce que ces investissements s’accompagnent d’un soutien technique, d’une surveillance et d’une visibilité appropriés dans le cadre de ses projets d’adaptation, et s’appuyer sur ce système pour renforcer la collaboration interne.

L’objectif est de garantir que tous les projets qui visent des objectifs d’adaptation significatifs bénéficient d’un soutien afin d’adopter les meilleures méthodes possibles pour intégrer la science du climat dans la conception et la mise en œuvre des projets, et qu’ils soient reconnus comme faisant partie d’un ensemble de projets transversaux qui recoupent une part importante des activités du PNUD. Cela permettrait en outre d’appuyer une meilleure coordination entre les programmes reposant sur des fonds verticaux et ceux financés par d’autres flux, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la coordination entre le personnel chargé du climat et celui chargé de la prévention des catastrophes dans le cadre de la politique du PNUD et au sein des bureaux de gestion des crises.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation, en notant qu’il a investi dans le renforcement des capacités d’analyse de ses investissements pour atteindre les objectifs du Plan stratégique pour la période 2018-2021, grâce à sa plateforme de liaison des résultats et à l’introduction d’une série de marqueurs de projets. Le PNUD a terminé une cartographie des projets en cours dans le portefeuille d’adaptation, qui a été incorporée dans le tableau de bord d’analyse du portefeuille, un outil de suivi interne pour l’apprentissage des leçons organisationnelles et la gestion des connaissances. Le PNUD utilisera son marqueur de projet ou d’autres systèmes de suivi solides pour identifier les projets ayant des objectifs importants en matière de changement climatique. Cela permettra de s’assurer que la conception et la mise en œuvre des projets peuvent être efficacement soutenues et contrôlées de manière coordonnée dans toute l’organisation. Cela permettra également au PNUD d’analyser dans quelle mesure les objectifs en matière de changement climatique recoupent les programmes et projets du PNUD.

Action(s) clé(s)	Date d’achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d’échéance)
2.1 Introduire un mécanisme de suivi des projets en cours et en réserve ayant des objectifs importants en matière de changement climatique afin de permettre la fourniture d’un soutien technique coordonné et d’une supervision dans l’ensemble de l’organisation	T2 2022	BPAP, BMS		

Recommandation n°3. Le PNUD devrait prendre des mesures pour réduire le morcellement de ses programmes d’adaptation aux changements climatiques afin d’obtenir plus efficacement les avantages escomptés à grande échelle.

Pour remédier à ce morcellement et favoriser de façon plus efficace la réalisation des avantages escomptés à grande échelle, le PNUD devrait examiner les possibilités de mettre en place des programmes de plus grande ampleur qui associent le financement du développement et celui de l’adaptation, en travaillant de concert avec de multiples partenaires. Quelle que soit l’ampleur du financement qu’il met à contribution, le PNUD devrait accorder une plus grande attention à l’extensibilité dans le cadre de la sélection et de la conception des projets, et être plus explicite quant à la manière dont les avantages seront atteints au-delà des limites des projets pilotes. Le PNUD devrait également chercher à s’appuyer sur le succès du modèle du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) pour les eaux internationales, en mettant en place un plus grand nombre de projets à plusieurs étapes couvrant les mêmes zones géographiques et sites, en particulier dans les cas où l’on s’attend à ce que les avantages ne se manifestent qu’à plus long terme.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation, en notant que cette évolution est déjà en cours. Le portefeuille d’adaptation du PNUD est consolidé dans le cadre de son [offre spécifique d’ACC](#). L’offre reflète la définition et l’application, acceptées au niveau mondial, de stratégies et de solutions d’adaptation dans les principaux domaines, notamment l’agriculture/l’alimentation, la gestion des ressources en eau, la résilience des côtes, l’adaptation fondée sur les écosystèmes et l’information/l’alerte précoce sur le climat. Les domaines émergents comprennent la résilience urbaine, la résilience des infrastructures, la santé et la sécurité climatique. En outre, le PNUD possède une solide expertise dans le domaine de l’adaptation et a non seulement un bilan de réussite en matière de programmation (ressources combinées, y compris le cofinancement, d’environ 4 milliards de dollars mobilisés, pour soutenir plus de 90 pays) mais aussi une réputation de leader d’opinion sur la scène mondiale.

Le financement de l'adaptation, dans le cadre du mécanisme de la CCNUCC, ainsi que celui acheminé par les donateurs bilatéraux, est principalement lié à des projets. Au cours des dernières années, le financement de l'adaptation et les mandats qui s'y rapportent ayant atteint une certaine maturité, l'offre du PNUD en matière d'adaptation a évolué pour soutenir une programmation transformatrice, à fort impact et à l'échelle des pays et des communautés. Depuis 2015, il y a eu un approfondissement du portefeuille de l'adaptation en termes de portée, de mise à l'échelle/réplication, de changement de paradigme et de transformation. Le PNUD s'appuie de plus en plus sur des projets pilotes qui établissent les capacités de base et génèrent une base de données factuelles pour une reproduction et un développement ultérieurs (par l'intermédiaire du FVC et de financements à effet de levier).

Le PNUD a des partenariats dans tout le système des Nations Unies et avec les banques multilatérales de développement et travaille avec elles pour faire progresser les mesures d'adaptation, comme le montre la programmation conjointe avec la BAD, la BEI, la FAO, le PNUE, l'UNICEF, le PAM et la Banque mondiale, entre autres. En outre, le PNUD explore des approches régionales et programmatiques de l'adaptation, en collaboration avec divers partenaires, en mettant fortement l'accent sur des approches intégrées pour atteindre les objectifs de développement durable par l'intermédiaire de mesures d'adaptation.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
3.1 Développer des approches régionales et programmatiques pour des solutions intégrées sur l'adaptation	T4 2022	BPAP		
3.2 Consolider et communiquer les offres d'adaptation dans les domaines clés (agriculture, alimentation, eau, écosystèmes)	T4 2021	BPAP		

Recommandation n°4. Le PNUD devrait améliorer les éléments techniques sur lesquels repose son offre de services d'adaptation dans chaque secteur, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes.

Étant donné l'importance de la RRC pour les efforts d'adaptation, des mesures devraient être prises pour renforcer les capacités du PNUD dans ce domaine, en tirant parti de l'allocation croissante de l'aide publique au développement à la RRC associée à l'adaptation au changement climatique.

La nécessité d'efforts concertés pour faire face au changement climatique et aux risques météorologiques extrêmes qui y sont associés a été bien intégrée dans la programmation du PNUD sur la gouvernance de l'eau et dans les efforts mondiaux du PNUD pour protéger la biodiversité, prévenir la déforestation et renforcer les objectifs d'adaptation au climat. En ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, un ensemble clairement articulé d'objectifs et de directives pour les programmes du PNUD contribuerait à apporter une plus grande cohérence stratégique à l'organisation et à ses bureaux régionaux et nationaux, compte tenu des avantages comparatifs du PNUD. Cela pourrait se faire en renforçant la coordination avec les organisations spécialisées dans le domaine agricole au sein et en dehors des Nations Unies afin d'aider les gouvernements à concevoir des solutions d'adaptation, et en facilitant des collaborations multipartites pour engendrer davantage d'innovations porteuses de transformation pour l'adaptation.

Le PNUD devrait chercher à accroître la rigueur de ses techniques d'évaluation dans l'ensemble de ses projets d'adaptation, en tirant parti des enseignements tirés de l'application des techniques d'évaluation de l'impact dans ses projets récemment mis en place en coopération avec le FVC. Le PNUD devrait chercher à systématiser les collaborations avec les établissements universitaires aux niveaux mondial et régional afin de renforcer les bases scientifiques lors de la prise en compte des risques climatiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses projets, et lors des retours d'information réguliers qu'il fournit sur la manière de les renforcer.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte partiellement la recommandation et reconnaît les complémentarités et le potentiel de synergies entre les domaines de l'ACC et de la RRC. Un effort conjoint et cohérent est en cours pour assurer la complémentarité des travaux du PNUD en matière de RRC et d'ACC, à l'appui d'un objectif commun de gestion intégrée des risques et de réduction de la vulnérabilité pour générer un plus grand impact. Ces efforts s'appuieront sur les efforts conjoints existants relatifs à l'application des informations sur les risques à différentes échelles de temps dans les évaluations des risques, la comptabilisation des pertes et des dommages, l'action et l'alerte rapides, le renforcement de la cohérence des instruments politiques de RRC/ACC et la promotion des accords de coordination institutionnelle. Les travaux en cours sur son offre de développement tenant compte des risques, qui comprend l'outil de stratégie d'intégration de la RRC/ACC, faciliteront une meilleure coordination et une plus grande cohésion dans la mise en œuvre des considérations de RRC/ACC dans la planification, la programmation et la budgétisation du développement. Le PNUD développera également une offre de relèvement

résilient dans le cadre de son portefeuille de RRC qui intégrera les considérations relatives à l'atténuation et à l'adaptation au climat dans le soutien des bureaux de pays aux efforts des gouvernements touchés pour reconstruire en mieux, de manière plus intelligente et plus écologique.

En ce qui concerne la recommandation selon laquelle le PNUD devrait élaborer des objectifs et des lignes directrices de programme clairement articulés pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le PNUD considère que ses programmes d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire suivent des approches préconisées au niveau mondial et pilotées par les pays, axées sur les capacités d'adaptation, la gestion des risques climatiques, des technologies/pratiques résilientes, l'accès aux financements/marchés et la planification intégrant les risques climatiques. L'approche du PNUD en matière d'agriculture/sécurité alimentaire cible explicitement les petits producteurs les plus vulnérables, les agriculteurs de subsistance, les éleveurs et les pêcheurs. Elle vise un système alimentaire de la ferme à la table qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle face au changement climatique et réduit les risques de pertes à tous les stades des systèmes alimentaires complexes. Le PNUD soutient le travail intersectoriel (au-delà des ministères de l'agriculture et des acteurs sectoriels) et une approche pangouvernementale tant horizontale que verticale (reliant entre eux les acteurs nationaux ainsi que les acteurs nationaux et locaux). Le PNUD a établi des partenariats solides avec la FAO, le FIDA, le PNUE, le PAM et d'autres organismes pour faire progresser les mesures d'adaptation concertées dans ce domaine.

Le PNUD continuera à développer ses efforts d'évaluation d'impact initiés dans le cadre du portefeuille du FVC, notamment en collaboration avec des établissements universitaires, en mettant l'accent sur les efforts récents menés en collaboration avec l'Université de Columbia, l'Université Tufts et l'Université de Cantabrie, entre autres.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
4.1 Articuler une offre de reprise résiliente dans le cadre de la RRC qui intègre des considérations écologiques et d'adaptation, en lien avec l'offre d'adaptation au changement climatique du PNUD.	T2 2021	CB/BPAP		Lancé en novembre 2020
4.2 Concevoir une programmation conjointe et des orientations normatives pour les projets de RRC/ACC	T2 2022	BPAP/CB		
4.3 Concevoir des investissements programmatiques pour l'agriculture/la sécurité alimentaire en collaboration avec d'autres partenaires, y compris les organisations du système des Nations Unies	T2 2022	BPAP		

Recommandation n°5. Le PNUD devrait augmenter son soutien à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement.

Au vu des vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement et des coûts opérationnels élevés dans ces pays, le soutien à l'adaptation aux changements climatiques du PNUD devrait cibler ces pays en priorité. Il s'agit notamment d'accorder la priorité aux PEID dans le cadre de l'allocation des mécanismes de financement flexibles existants, de modifier la politique d'allocation des ressources afin de permettre une augmentation des ressources de base allouées à ces pays, et de réviser la politique régissant le financement de la présence physique différenciée en vue de réduire les attentes quant aux contributions des bureaux locaux situés dans des PEID. Il importe d'adopter de telles mesures non seulement pour reconnaître les vulnérabilités existantes mais aussi pour anticiper l'augmentation des vulnérabilités, compte tenu des risques que pose le réchauffement climatique.

Les mesures prises sur ces fronts seraient conformes à la décision 2020/15 du Conseil d'administration sur l'évaluation de la coopération au développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/21) menée par le BIE et conformes aux vues du Secrétaire général dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79-E/2020/55), selon lesquelles le système des Nations Unies pour le développement devrait explorer de nouvelles méthodes multidimensionnelles d'évaluation des besoins des pays qui vont au-delà de la typologie des pays et du revenu national et tiennent compte des aspects liés à la vulnérabilité.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation et reconnaît les défis spécifiques des PEID ainsi que la possibilité réelle de transformer les défis les plus pressants en opportunités et l'engagement collectif des PEID en faveur du changement transformationnel et de l'action mondiale. Par son offre aux PEID, le PNUD s'est engagé à élargir son soutien aux multiplicateurs qui accélèrent les progrès et à tirer parti de son avantage comparatif pour renforcer l'appui aux PEID par une combinaison d'actions intégrées au cours des dix prochaines années. Il s'agit notamment de l'action en faveur du climat, du développement des économies bleues et de la promotion de la transformation numérique. Ce pilier de l'action climatique renforce particulièrement le soutien à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des gouvernements des PEID en intégrant la réduction des risques et la planification des risques à court, moyen et long terme, en combinaison avec la promotion d'une approche de la planification du développement et de l'élaboration des politiques à l'échelle de l'île et de la crête au récif.

En ce qui concerne la recommandation selon laquelle le PNUD devrait envisager d'augmenter les allocations de ressources ordinaires et de réviser sa politique de financement de la présence physique différenciée (afin de réduire les attentes concernant les contributions des bureaux locaux des PEID), le PNUD note que, conformément à la réponse de l'administration à l'évaluation de la coopération au développement du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire (DP/2020/22), il s'agit là de décisions que le Conseil d'administration doit prendre ; le PNUD tiendra compte de ces éléments dans son engagement avec le Conseil d'administration concernant le plan intégré des ressources et le budget intégré pour la période 2022-2025, et son examen à mi-parcours.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
5.1 Soutenir la conception et la mise en œuvre d'au moins cinq (5) projets d'adaptation axés sur les PEID en mobilisant des financements des secteurs public et privé	T4 2022	BPAP		

Recommandation n°6 : Le PNUD devrait établir des priorités claires pour la participation du secteur privé dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

La participation du secteur privé et l'augmentation des financements privés ont un rôle essentiel à jouer dans l'adaptation, et le PNUD peut tirer parti d'une stratégie assortie de priorités pour renforcer une telle participation dans ce domaine. L'approfondissement de la participation du secteur privé nécessitera des investissements importants, une solide hiérarchisation des priorités, des choix judicieux et des mesures claires pour évaluer l'impact.² La limitation des ressources techniques et financières disponibles oblige à se concentrer sur un nombre limité de priorités pouvant être traitées convenablement et constituant la base d'une expansion progressive.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation, en notant qu'il a régulièrement augmenté l'engagement du secteur privé dans le domaine de l'adaptation et qu'il a encadré ses efforts d'adaptation pour soutenir une série d'acteurs du secteur privé, y compris les MPME, les acteurs/entreprises de la chaîne de valeur et la mobilisation des apporteurs de financements/capitaux, notamment autour de l'assurance et d'autres domaines de financement en fonction des risques. Le PNUD a également développé une approche structurée pour engager le secteur privé dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur un nouveau cadre axé sur la réduction des risques liés aux investissements du secteur privé dans le domaine de l'adaptation.

Le PNUD a lancé un projet phare (conjointement avec la FAO) pour développer un ensemble d'outils de développement de la chaîne de valeur tenant compte des risques climatiques et des questions de genre afin de soutenir le développement du marché et de la chaîne de valeur dans le secteur agricole et alimentaire. Le PNUD a également fait progresser le soutien aux MPME, l'accès au financement et l'innovation en matière d'adaptation au sens large grâce à son soutien à la gestion des projets sur l'accès à l'eau et la gestion des ressources, les systèmes agricoles et alimentaires, l'adaptation basée sur les écosystèmes, entre autres, en se concentrant sur les moyens de subsistance et le développement des entreprises. La stratégie FACS du PNUD a également donné la priorité à un engagement accru avec le secteur privé dans les secteurs agricoles, y compris en matière d'adaptation.

² Voir l'étude d'impact.

Le PNUD vise à fournir des solutions de financement des risques, y compris des assurances aux pays et communautés vulnérables, et à aligner et exploiter le travail de son mécanisme d'assurance et de financement du risque (mis en place dans le cadre du Centre du secteur financier du PNUD) avec son travail lié à l'adaptation.

Le PNUD continuera d'accélérer l'engagement du secteur privé dans son travail d'adaptation et de développer des approches innovantes, notamment par le déploiement et l'utilisation de politiques récemment mises à jour telles que les politiques de subvention, de paiement basé sur la performance et de garantie.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
6.1 Affiner la stratégie d'adaptation au changement climatique pour l'engagement du secteur privé, notamment en approfondissant l'engagement dans le financement de l'adaptation par le secteur privé	T2 2021	BPAP		
6.2 Accroître le soutien aux MPME/aux organisations à l'échelle communautaire pour promouvoir le développement des entreprises	T4 2021	BPAP		
6.3 Développer le financement et l'assurance des risques pour les initiatives tant autonomes qu'intégrées dans le cadre d'un engagement d'adaptation élargi avec le secteur privé	T4 2021	BPAP		

Recommandation n°7. Le PNUD devrait renforcer la prise en considération des questions d'égalité entre femmes et hommes dans son soutien aux politiques et aux capacités dans le cadre des programmes liés à l'adaptation.

L'attention portée à l'intégration des questions d'égalité entre femmes et hommes devrait se concentrer sur les faiblesses du soutien aux politiques et aux capacités dans les projets de protection de l'environnement. Il convient d'établir des objectifs pratiques et correctement documentés dans les programmes d'adaptation pour améliorer les résultats en matière d'égalité entre femmes et hommes. Il est essentiel d'adopter des démarches qui tiennent compte de l'égalité entre femmes et hommes en fonction du contexte et de renforcer la résilience des femmes face aux effets négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes en vue de mettre en œuvre des programmes environnementaux fructueux.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte la recommandation et note qu'il a fait de grands progrès et obtenu de solides résultats pour faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes grâce à sa programmation liée à l'adaptation et qu'il continuera à renforcer ses efforts. Le portefeuille actuel de projets du PNUD financés par les fonds verticaux environnementaux applique les exigences en matière d'analyse de genre et de plan d'action à l'ensemble du portefeuille afin de s'assurer que les considérations de genre sont incluses lors des étapes de conception et de développement des projets. Le PNUD a élaboré des directives et des modèles spécifiques pour garantir une approche cohérente de l'élaboration des analyses de genre et des plans d'action au niveau des projets et assure le respect total de ces exigences, avec notamment l'utilisation d'une expertise spécialisée en matière de genre pour élaborer des approches spécifiques au contexte afin d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre de son travail.

Le PNUD continuera à améliorer les approches d'intégration de la dimension de genre pour la réserve actuelle et émergente de projets d'adaptation et veillera à ce que l'analyse de genre et les plans d'action au niveau des projets soient pleinement conformes aux exigences, avec notamment l'utilisation d'une expertise spécialisée en matière de genre pour élaborer des approches spécifiques au contexte afin d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre de ses travaux. Le PNUD continuera à : a) s'appuyer sur le travail qu'il a mené en matière de genre et d'adaptation ; b) accroître l'utilisation des méthodologies et des outils développés ; c) renforcer les capacités en matière de genre dans les interventions d'adaptation ; et à d) documenter et rapporter la manière dont les projets d'adaptation favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
7.1 Continuer à affiner les approches sensibles aux questions de genre à l'égard de la politique et de la programmation d'adaptation du PNUD dans le cadre de l'élaboration de sa prochaine stratégie en matière d'égalité des sexes.	T4 2022	BPAP		
7.2 Accroître la visibilité et promouvoir l'utilisation des méthodologies et des outils développés pour l'égalité des sexes, le changement climatique et l'adaptation	T4 2021	BPAP		

Recommandation n°8. Pour mieux coordonner un portefeuille de plus en plus complexe de projets environnementaux, notamment en matière de changements climatiques, le PNUD devrait prendre des mesures visant à améliorer son système de gestion de l'information et éviter de gérer des systèmes d'information séparés ou parallèles pour des portefeuilles de programmes spécifiques.

La mise en place d'un système d'information distinct pour le portefeuille du FEM met en évidence les lacunes du système général de gestion des projets du PNUD et laisse entendre que la solution ne consiste pas à dissoudre les systèmes d'information et de gestion des programmes, mais plutôt à accroître les capacités du système d'information de l'organisation. Le fait de cumuler deux systèmes de gestion de projet distincts, qui servent essentiellement les mêmes objectifs, ne va pas dans le sens d'une utilisation efficace des ressources du PNUD. Cela renforce en outre la continuité de modèles d'activités parallèles, ce qui risque de compromettre l'objectif d'une meilleure intégration du financement par des fonds verticaux dans les opérations du PNUD.

D'autres gains d'efficacité potentiels pourraient être obtenus en augmentant l'efficacité des mécanismes de suivi et d'agrégation des résultats dans l'ensemble des projets du PNUD. Cela contribuera à relever un défi plus large concernant les systèmes actuels du PNUD, qui est de veiller à ce que les exigences restent simples, afin d'assurer des approches plus évolutives et plus souples dans la gestion et la comptabilisation des résultats. Actuellement, compte tenu des exigences internes et en matière de fonds verticaux, il existe un grand nombre d'indicateurs pour lesquels le PNUD est tenu de collecter des données.³ Dans la mesure où il existe une certaine souplesse à cet égard, le PNUD devrait s'attacher à hiérarchiser ses besoins en informations de base afin de réduire au minimum la charge de travail du personnel sur le terrain en matière de production de rapports, en se concentrant sur les indicateurs qui rendent le mieux compte de l'utilité de son travail d'adaptation.

Réponse de la direction :

Le PNUD accepte partiellement la recommandation. Alors qu'Atlas est un système ERP pour la mise en œuvre des projets et la gestion des ressources financières et humaines, PIMS+ est un portail de gestion du cycle de projet pour les projets financés par des fonds verticaux, couvrant la phase de conception du projet (en dehors d'Atlas), permettant aux utilisateurs de regrouper les données du portefeuille, de stocker des documents et des données spécifiques aux donateurs et d'interagir avec des portails de fonds verticaux externes répondant aux exigences spécifiques de reporting des donateurs. Chaque système répond à des objectifs distincts. Alors que le PNUD est en train de migrer la plateforme Atlas existante vers un nouveau système ERP en nuage, le PNUD saisira l'occasion pour aligner davantage les points de données entre les deux systèmes et explorer les possibilités d'une intégration plus poussée.

Le PNUD est en train d'élaborer son Plan stratégique pour la période 2022-2025 et, en concevant le cadre intégré de résultats et de ressources (IRRF) qui l'accompagne, avec des indicateurs de performance au niveau des résultats et des produits, le PNUD examinera attentivement les indicateurs existants dans l'IRRF actuel pour la période 2018-2021,

³ Le cadre intégré de résultats et de ressources du PNUD pour la période 2018-2021 contient 13 indicateurs qui sont directement pertinents pour les résultats de l'adaptation au changement climatique. L'équipe d'ACC du PNUD a développé un ensemble de 18 indicateurs pour standardiser la collecte de résultats agrégés dans le portefeuille d'ACC, avec quelques chevauchements limités avec les indicateurs IRRF. Une myriade d'indicateurs non standard au niveau des pays est également utilisée par les programmes nationaux au titre des cadres de résultats nationaux, dont une proportion importante présente une pertinence ou une utilité limitée.

le portefeuille de l'ACC, et ceux des documents et projets des programmes de pays, afin d'identifier un petit ensemble d'indicateurs qui reflètent au mieux les objectifs du portefeuille d'adaptation du PNUD en vue de minimiser la charge de travail du personnel sur le terrain en matière de production de rapports.

Action(s) clé(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Commentaires	Suivi
				Statut (commencé, terminé ou pas de date d'échéance)
8.1 Améliorer l'intégration des données PIMS+ avec la plateforme ERP de nouvelle génération afin d'améliorer la cohérence de l'architecture des données de l'organisation, avec des tableaux de bord qui montrent les performances et les résultats clés du portefeuille selon les différentes lignes de services	T1 2022	BPAP/BMS		
8.2 Introduire un petit nombre d'indicateurs dans l'IRRF pour la période 2022-2025 qui reflètent au mieux les objectifs du travail d'adaptation au changement climatique du PNUD.	T3 2021	BPAP		